

AB PROMOTION ET PATRIMOINE

Société à responsabilité limitée

au capital de 1 000 euros

Siège social : 43, Rue de la Ravinelle

54000 NANCY

823 972 070 RCS NANCY

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 OCTOBRE 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 119 329,33 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	119 329,33 euros
Absorption des pertes antérieures	103 863,42 euros

Solde	15 465,91 euros
En totalité au compte « autres réserves ».	

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2021 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

200 000,00 euros, soit 2 000,00 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 octobre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Philippe ARTIS

